



## Le tabac interdit de placement produit dans les films

Rubrique : actualités - Date : mercredi 14 décembre 2005

---

D'après l'AFP, la **commission européenne a proposé hier dans sa nouvelle directive Télévision sans frontières d'assouplir les règles concernant la publicité dans les programmes audiovisuels**. L'agence qui indique que la directive actuelle interdit la « publicité clandestine » mais ne définit pas de cadre législatif clair pour le « placement de produits », souligne que dans le nouveau texte cette façon de mettre en lumière certains produits serait autorisée à la condition que les spectateurs en soient avertis au début de la diffusion ( par exemple une voiture utilisée par le héros d'un film). L'agence précise toutefois que certains biens comme le tabac et les médicaments vendus sur prescription seront exclus de ces placements.